

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 515

10 mars 2006

SOMMAIRE

AB Fund Consulting, S.à r.l., Capellen	24695	Lawsun Group, S.à r.l., Bereldange.	24693
Aggior S.A., Luxembourg	24697	Luxemburger Grundvermögen A.G., Luxembourg	24695
Aggior S.A., Luxembourg	24697	Macquarie Luxembourg Water, S.à r.l., Luxem-	
Agrippina International, S.à r.l., Luxembourg.	24686	bourg	24701
Aprovia Luxembourg Groupe France Agricole, S.à r.l., Munsbach.	24699	Madev Holding Corporation S.A., Luxembourg ..	24698
Aprovia Management GFA, S.à r.l., Munsbach	24699	Meersel Holding S.A., Luxembourg	24691
Ascara, S.à r.l., Luxembourg.	24693	Mercandia S.A., Luxembourg	24701
Bain Capital Integral Investments, S.à r.l., Luxem-		Novodog, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	24699
bourg.	24686	PatriPart S.C.A., Luxembourg	24699
Bridge Investment Holding S.A., Luxembourg.	24698	Rowan East/West Portfolio, S.à r.l., Luxembourg.	24676
Chelsey Investissement S.A., Luxembourg	24692	Rowan East/West Portfolio, S.à r.l., Luxembourg.	24682
Chelsey Investissement S.A., Luxembourg	24693	SIA Holding S.A., Luxembourg.	24683
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Luxem-		Solotrak Holding S.A., Luxembourg.	24695
bourg.	24700	Timada, S.à r.l., Oberanven.	24674
Fridge Finance Company S.A., Luxembourg.	24698	Tipi S.A., Luxembourg.	24700
H.R.G. Finances S.A., Luxembourg	24694	W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24693
Harlstone S.A.H., Luxembourg	24694	W.E.T. Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24693
Herinvest S.A., Luxembourg.	24673	West End International S.A.H., Luxembourg	24699
I.A.E. S.A., Luxembourg	24700	WP Luxco Communications, S.à r.l., Luxem-	
I.A.I. S.A., Luxembourg	24700	bourg.	24701

HERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 octobre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs ainsi que de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2006.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105973.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.

TIMADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 112.688.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Théo Weirig, administrateur de société, demeurant à L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana, né à Luxembourg, le 31 mars 1959.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TIMADA, S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,- EUR), représenté par mille cent (1.100) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées.**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre 2005.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par l'associé unique Théo Weirig, préqualifié, au moyen:

1) d'un apport en nature consistant en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune de la société EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS (ELP) S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana, et représentant 99,9% du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR) apportées à leur valeur nominale, soit au total quarante-neuf mille neuf cent cinquante euros (49.950,- EUR);

2) d'un apport en numéraire par un versement en espèces d'un montant de cinq mille cinquante (5.050,- EUR) euros, de sorte que ce montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dans la mesure où l'apport en nature des actions de EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS (ELP) S.A. consiste en 99,9% du capital social émis d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Théo Weirig, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Weirig, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 95, case 11. – Reçu 50,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 décembre 2005.

P. Bettingen.

(111246.3/202/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

ROWAN EAST/WEST PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 112.693.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLICSTONE LIMITED, a company limited by shares established under the laws of Ireland, having its registered office at Tully Road, Kildare Town, co. Kildare, Eire, Ireland,

here represented by Mr Stéphane Owczarek, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1.**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of ROWAN EAST/WEST PORTFOLIO, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least two thirds of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of class A and class B managers composed of a least three members appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of a class A and a class B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon CLICSTONE LIMITED, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount

of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand and fifty Euro (EUR 2,050).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);

2. The following legal person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

(i) EMPOINT, S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 83.821;

3. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mr Nicholas Harry Jacobs, born on June 18, 1961 in London, company director, with private address at 67 Calton Avenue, Dulwich Village, London, SE21 4DF, United Kingdom;

(ii) Mr Patrick Conlan, born on May 12, 1962 in Dublin, company director, with private address at Tully Road, Kildare Town, co. Kildare, Eire, Ireland;

3. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CLICSTONE LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois irlandaises, ayant son siège social à Tully Road, Kildare Town, co. Kildare, Eire, Irlande,

ici représentée par Monsieur Stéphane Owczarek, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ROWAN EAST/WEST PORTFOLIO, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance avec des gérants de classe A et des gérants de classe B composé d'au moins trois membres nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

CLICSTONE LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinquante euros (EUR 2.050).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);

2. La société suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

(i) EMPOINT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.821;

3. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Nicholas Harry Jacobs, né le 18 juin 1961 à Londres, administrateur de société, avec adresse personnelle au 67 Calton Village, Dulwich Village, Londres SE21 4DF, Royaume-Uni;

(ii) Monsieur Patrick Conlan, né le 12 mai 1962 à Dublin, administrateur de société, avec adresse professionnelle, Tully Road, Kildare Town, co. Kildare, Eire, Irlande.

4. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Owczarek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 8, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(111255.3/230/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

ROWAN EAST/WEST PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 112.693.

Extrait de la résolution écrite des gérants prise le 30 novembre 2005

Il résulte de ladite résolution que:

- Le siège social de la Société est transféré du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour extrait conforme

G. Dusemon

Mandataire

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(111256.2/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

SIA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 112.694.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CATIO HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit suisse, avec siège social au 1, Place Saint-Gervais, CH-1204 Genève (Suisse), immatriculée au registre de commerce de Genève sous le n° CH-660-2284005-5, ici représentée par son administrateur Monsieur José Carlos Jarillo, avec adresse professionnelle au 1, Place Saint-Gervais, CH-1204 Genève (Suisse),

lui-même représenté par M^e Jean Wagener, ci-après qualifié.

2. ADVICE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Gilbert Muller, administrateur de sociétés, demeurant Route du Vin 85, L-5440 Remerschen, et M^e Jean Wagener, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Boulevard de la Foire 10A, L-1528 Luxembourg.

3. KEYLEX SERVICES (UK) LTD, une société établie et régie par les lois du Royaume-Uni, avec siège social au 37, Cunnigham Drive, Wickford, Essex SS12 9PF (Grande-Bretagne), immatriculée à la Companies House sous le n° 02079928,

ici représentée par Maître Jean Wagener, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} décembre 2005.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination SIA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par simple décision du Conseil d'Administration.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des filiales, des succursales, agences ou sièges administratifs tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Pour le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité au siège social ou les communications de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui restera luxembourgeoise. La décision du transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

L'Assemblée Générale des actionnaires décidera en dernier lieu, même à posteriori, si les événements relatés ci-dessus ont constitué un cas de force majeure.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet. Ainsi, elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires ou brevets par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les actions sont nominatives ou au porteur au gré des propriétaires, sauf celles dont la loi prescrit la forme nominative.

Au lieu de plusieurs titres, la société peut délivrer des certificats donnant droit au nombre de titres indiqués dans ces certificats.

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour le changement des statuts. Le Conseil d'Administration pourra être autorisé par l'Assemblée Gé-

nérale à procéder à des augmentations de capital aux conditions fixées par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration spécialement autorisé à cet effet.

Art. 8. La société pourra émettre des obligations, billets, bons et autres titres négociables similaires, soit sous forme au porteur, soit sous forme nominative.

Les modalités et les conditions d'émission de tels titres seront fixées par le Conseil d'Administration.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, et rééligibles; la durée de leur mandat ne peut dépasser de six (6) ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède l'élection définitive.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiements.

Art. 11. Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente; ses décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le mandat entre administrateurs est admis; les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre ou télécopie.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, directeur, gérant ou autre agent.

Art. 13. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) de ses administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de son pouvoir. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas dépasser six (6) ans.

Assemblée générale

Art. 15. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 11h00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Le Conseil d'administration fixera les conditions requises pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis préalable.

Art. 17. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier (1.01) et finit le trente et un décembre (31.12) de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant à l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net annuel il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital nominal.

Le solde sera à la disposition souveraine de l'Assemblée Générale qui décidera de son affectation sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les modalités de paiement des montants attribués.

Le Conseil d'Administration pourra payer des acomptes sur dividendes, en se conformant à la loi.

Art. 20. La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de tout droit de vote et de tout droit de dividende.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale qui désignera à cette occasion un ou plusieurs liquidateurs.

Disposition générale

Art. 22. Ces statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1. La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra pour le mercredi 27 juin 2007 à 11h00 au siège social à Luxembourg.

Souscription

Les deux mille actions ont été souscrites comme suit par:

1.- CATIO HOLDINGS S.A., préqualifiée, neuf cents actions	900
2.- ADVICE INVEST S.A., préqualifiée, neuf cents actions	900
3. KEYLEX SERVICES (UK) LTD, préqualifiée, deux cents actions	200
Total: deux mille actions	2.000

Les actions ont toutes été libérées en espèces, à concurrence de 25%, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de trois mille sept cent quatre-vingt (3.780,-) euros.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à la rue de la Chapelle 1, L-1325 Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2007:
 - a) M^e Jean Wagener, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Boulevard de la Foire 10A, L-1528 Luxembourg.
 - b) Monsieur Gilbert Muller, Administrateur de sociétés, ayant son adresse privée à la Route du Vin 85, L-5440 Remerschen.
 - c) Monsieur Marc Chatel, domicilié au 1, place de Saint-Gervais, Case Postale 5349, CH-1211 Genève 11.
 - d) La Société KEYLEX SERVICES (UK) LIMITED, ayant son siège social au 37, Cunningham Drive, Wickford, GB SS12 9 PF Essex, Angleterre.

3.- Monsieur Gilbert Muller est nommé Président du Conseil d'Administration.

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à se tenir le 27 juin 2007:

La société MAZARS, société anonyme, réviseur d'entreprises, R. C Luxembourg B 56.248, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Wagener, G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 14, case 12. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(111258.3/230/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.841.

Acte Constitutif publié à la page 4681 du Mémorial C n° 98 du 24 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bergman / T. van den Berghe

Gérant / Gérant

(105371.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

AGRIPPINA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 112.508.

STATUTES

In the year two thousand five, on the second of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- APEF4 DENEBCI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs Sophie Vanesse; employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 1 December 2005.

2.- APEF4 ELARA CI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs Sophie Vanesse, previously named, by virtue of a proxy, given on 1 December 2005.

3.- APEF4 GEMMA CI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82.581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs Sophie Vanesse, previously named, by virtue of a proxy, given on 1 December 2005.

4.- APEF4 HYDRA CI L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs Sophie Vanesse, previously named, by virtue of a proxy, given on 1 December 2005.

5.- APEF4 NORMA US L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs Sophie Vanesse, previously named, by virtue of a proxy, given on 1 December 2005.

6.- APEF4 OPHELIA US L.P., a Limited Partnership represented and managed by ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP a Limited Partnership represented and managed by APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Jersey under number 82581, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by Mrs Sophie Vanesse, previously named, by virtue of a proxy, given on 1 December 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the « Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the taking of interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, by way of among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights or of debt instruments in any form whatsoever, and the management, control and development of such interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company.

The Company may borrow in any form and raise funds through, including but not limited to the issue any form or equity or debt instruments, convertible or not.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AGRIPPINA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred and four (504) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company is committed either by the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of any delegate appointed by any two managers. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of managers (managers A and managers B) the Company will be committed by the joint signatures of any manager A together with any manager B or by any delegate appointed by any manager A together with any manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers (or should categories of managers be created, any manager A together with any manager B) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may appoint any other manager under written power of attorney to serve as his or her proxy at any board meeting provided that no manager may at any time hold a proxy for more than one manager. Any manager acting as proxy for another manager at any board of managers meeting shall produce a copy of such written power of attorney to the meeting, and such written power of attorney shall be filed with the minutes of such meeting.

Managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, conference telephone, videoconference or any other suitable communications means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers meeting, whether in a single document or in several documents having the same content.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective

decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of June at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The five hundred and four (504) shares have been entirely subscribed by:

1. APEF4 DENEBCI L.P., prenamed, one hundred and twenty-one shares	121
2. APEF4 ELARA CI L.P., prenamed, seventy-seven shares	77
3. APEF4 GEMMA CI L.P., prenamed, seventy shares	70
4. APEF4 HYDRA CI L.P., prenamed, fifty shares	50
5. APEF4 NORMA US L.P., prenamed, one hundred and sixty shares	116
6. APEF4 OPHELIA US L.P., prenamed, seventy shares	70
Total: five hundred and four shares	504

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12.600,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the shareholders

1) The Extraordinary Shareholders' meeting decides to create 2 categories of Managers as follows:

The following is appointed Manager A:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.

The following is appointed Manager B:

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signatures of a Manager A with a Manager B.

2) The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. APEF4 DENEBCI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 82581, ayant

son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représentée par Madame Sophie Vanesse, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} décembre 2005.

2. APEF4 ELARA CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représentée par Madame Sophie Vanesse, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} décembre 2005.

3. APEF4 GEMMA CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représentée par Madame Sophie Vanesse, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} décembre 2005.

4. APEF4 HYDRA CI L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représenté par Madame Sophie Vanesse, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} décembre 2005.

5. APEF4 NORMA US L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représenté par Madame Sophie Vanesse, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} décembre 2005.

6. APEF4 OPHELIA US L.P., un Limited Partnership représenté et géré par ALPHA GENERAL PARTNER 4 LP, un Limited Partnership représenté et géré par APEF MANAGEMENT COMPANY 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Jersey, inscrite au registre de Commerce et des Société de Jersey sous le numéro 82581, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, ici représenté par Madame Sophie Vanesse, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée le 1^{er} décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, par le biais notamment de la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, droits ou instruments de dettes sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également apporter toute assistance, que ça soit sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne doit pas être substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et obtenir toutes formes de moyens de crédit et notamment par voie d'émission de toute forme d'instruments de capital ou de dette, convertible ou non.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination AGRIPPINA INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée par les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle de tout délégué nommé par deux gérants. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B ou par un délégué nommé par un gérant A et un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants (ou dans le cas où des catégories de gérants ont été créées, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B), déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut désigner un autre gérant au moyen d'une procuration écrite comme son mandataire à tout conseil de gérance étant entendu qu'un gérant ne peut recevoir plus d'une procuration. Tout gérant agissant comme mandataire d'un autre gérant lors du conseil de gérance devra produire une copie de la procuration écrite lors de la réunion, et ce pouvoir restera annexé au procès-verbal de la réunion.

Les gérants peuvent participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone, conférence téléphonique vidéoconférence ou toute autre moyen de communication approprié permettant aux personnes participant à la réunion d'entendre et d'être entendu. Cette modalité équivaut à une présence physique à cette réunion.

Des résolutions par écrit et signées par tous les gérants auront la même valeur que des résolutions passées par le conseil de gérance, qu'elles soient contenues dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par:

1. APEF4 DENEBCI L.P., prénommée, cent vingt et une parts sociales	121
2. APEF4 ELARA CI L.P., prénommée, soixante-dix-sept parts sociales	77
3. APEF4 GEMMA CI L.P., prénommée, soixante-dix parts sociales	70
4. APEF4 HYDRA CI L.P., prénommée, cinquante parts sociales	50
5. APEF4 NORMA US L.P., prénommée, cent seize parts sociales	116
6. APEF4 OPHELIA US L.P., prénommée, soixante-dix parts sociales.	70
Total: cinq cent quatre parts sociales	504

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision des associés

1. L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer 2 catégories de gérants comme suit:

La personne suivante est nommée Gérant A:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130.

La personne suivante est nommée Gérant B:

b) VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143.

La durée de leur mandat est illimitée.

La société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Vanesse, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2005, vol. 899, fol. 39, case 10. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(108734.3/239/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

MEERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.981.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 novembre 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 28 octobre 2005, Madame Ann Mertens, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pieter van Nugteren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Madame Anja Lenaerts, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Hans de Graaf, Administrateur;

Madame Ann Mertens, Administrateur;

Madame Anja Lenaerts, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour MEERSEL HOLDING S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105732.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

CHELSEY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.483.

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHELSEY INVESTISSEMENT S.A. avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 654 du 5 juillet 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sidney Bouvier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social (article 2 des statuts) en y insérant la mention suivante:

«...l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.»

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité dans laquelle le bénéficiaire économique de la Société est également le bénéficiaire économique de cette entité à hauteur d'au moins 10% ou toute entité partenaire d'un projet dans lequel le bénéficiaire économique de la société est directement ou indirectement partenaire à hauteur de 10% au moins, toute assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: M. Ambroisien, E. Lethuillier, S. Bouvier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

G. Lecuit.

(108630.3/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

CHELSEY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 106.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

G. Lecuit.

(108633.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

ASCARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour ASCARA, S.à r.l.

ECOGEST S.A.

Signature

(105464.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

W.E.T. HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.674.

Les comptes consolidés au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(105546.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

W.E.T. HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.674.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Signature.

(105544.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

LAWSUN GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 71.195.

Constituée par-devant M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1999, acte publié au Mémorial C n° 816 du 3 novembre 1999, modifié par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 764 du 15 septembre 2001, modifié par acte sous seing privé en date du 16 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 907 du 14 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BL00551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour LAWSUN GROUP, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(105578.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

24694

HARLSTONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.099.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société DIRLETON MANAGEMENT SERVICES LIMITED, établie et ayant son siège à Nerine Chambers, 5, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration annexée aux présentes.

Le prêtre mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme HARLSTONE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 45.099, constituée sous la dénomination de HARLESTONE HOLDING S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 544 du 11 novembre 1993, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C 606 du 23 novembre 1996,

- dont le capital a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 128 du 20 février 2001, lequel capital social est de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2005, vol. 912, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2005.

F. Kessler.

(108830.3/219/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

H.R.G. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 89.433.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1673 du 22 novembre 2002.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2005 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Lydia Ceccherini de sa fonction d'administrateur de la société avec effet à ce jour;
- Monsieur Lionel Capiaux, employé privé demeurant à L-Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Monsieur Lionel Capiaux terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour la société H.R.G. FINANCES S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105564.3/687/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

LUXEMBURGER GRUNDVERMÖGEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 61.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(105580.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

SOLOTRAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 83.395.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2005:

- Est acceptée la démission de CLIO HOLDING LIMITED en tant que Administrateur;
- Est confirmée la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour SOLOTRAK HOLDING S.A.

Signature

(105570.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

AB FUND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 112.519.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Benoît Andrienne, employé privé, né à Verviers (B), le 26 septembre 1975, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AB FUND CONSULTING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Capellen).

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

1) La mise à disposition à des sociétés de gestion de droit luxembourgeois ou étranger ou à des OPVCM Luxembourgeois et/ou étrangers agréées conformément à la directive 85/611/CEE telle que modifiée ainsi que d'autres OPC Luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette directive, d'un ou de plusieurs dirigeants, administrateurs ou non, afin d'assurer les obligations de «corporate governance» desdites entités et/ou toutes autres obligations liées à la directive précitée,

2) la fourniture de service, d'assistance, de traitement des données et d'aide aux dirigeants/administrateurs des fonds et/ou des sociétés de gestion,

3) le conseil/recommandation concernant les fonds d'investissement domiciliés au Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Benoit Andrienne, prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon les besoins, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît Andrienne, employé privé, né le 26 septembre 1975 à Verviers (B), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant. A ce titre il se voit attribuer un droit de signature exclusif ou de cosignature obligatoire dans le cadre de l'exercice de son mandat.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Andrienne, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 novembre 2005, vol. 319, fol. 82, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 novembre 2005.

A. Holtz.

(108798.3/2724/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2005 à 9.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

AGGIOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(105528.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 juin 2004 à 9.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

AGGIOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105529.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FRIDGE FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 70.970.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 5 décembre 2005, les actionnaires de la société FRIDGE FINANCE COMPANY S.A. ont décidé d'accepter la nomination avec effet immédiat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 et en remplacement du commissaire démissionnaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105527.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le jeudi 12 mai 2005 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Jean Quintus et COSAFIN S.A.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen Lozie, le remercie de sa précieuse collaboration et nomme en remplacement Monsieur Joseph Winandy.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Monsieur Pierre Schill.

Pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105531.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs

du 30 août 2005 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mme Kena Shoval,

M. Pierre Kurz,

M. Jean-Pierre Weber,

M. Ernst Aufseesser.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2006.

Madame Kena Shoval est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de:

la société EM AUDIT ET CONSEIL S.A., Genève.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2006.

Signature

Le Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105532.3/1172/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

PatriPart, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.097.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signature.

(105534.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

APROVIA MANAGEMENT GFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.017.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Signature.

(105536.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

APROVIA LUXEMBOURG GROUPE FRANCE AGRICOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 87.948.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Signature.

(105537.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

NOVODOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 80, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 102.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour la gérance

Signature

(105548.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

WEST END INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.390.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 15 juin 2004 à 10.00 heures*

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six années, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105577.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

I.A.E., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 103.249.

Nous vous prions de procéder à la publication au Mémorial de la démission suivante:

La société EUROTRUST, R.C. B 86.381, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société I.A.E., R.C. B 103.249, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

EUROTRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105543.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

I.A.I., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 103.035.

Nous vous prions de procéder à la publication au Mémorial de la démission suivante:

La société EUROTRUST, R.C. B 86.381, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société I.A.I., R.C. B 103.035, ayant son siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

EUROTRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105545.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 86.050.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Signature.

(105549.3/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

TIPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.930.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 29 juin 2005 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire qui approuve les comptes se clôturant au 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06946. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105592.3/817/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

24701

MERCANDIA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 103.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature

(105550.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**MACQUARIE LUXEMBOURG WATER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.413.

Le bilan pour la période du 18 mars 2004 (date de constitution) au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signature.

(105551.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 111.893.

In the year two thousand five, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle country, Delaware, 1980, United States of America,

represented by Marc Meyers, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 November 2005.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of the WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of notary Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, of 25 October 2005, in the process of publication (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create two classes of shares called «Ordinary Shares» and «Class B Shares» respectively.
2. To convert the Company's existing two hundred and fifty (250) shares representing the entire share capital, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, into two hundred and fifty (250) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights, obligations and restrictions attached to the such shares.
3. To increase the Company's share capital by an aggregate amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,487,500.-), divided into twenty-seven thousand six hundred fifty (27,650) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into two hundred and fifty (250) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, to one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-), divided into twenty-seven thousand nine hundred (27,900) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.
4. To issue twenty-seven thousand six hundred fifty (27,650) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.
5. To accept the subscription by WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P. of twenty-seven thousand six hundred fifty (27,650) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and to accept payment in full of such new Ordinary Shares by a contribution in cash and a contribution in kind.
6. To accept the subscription by WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., of two thousand one hundred (2,100) Class B Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, by a contribution in cash of one hundred five

thousand Euro (EUR 105,000.-), in addition to the payment of a share premium amounting to five hundred ninety-five thousand Euro (EUR 595,000.-) to be allocated to the Class B Share Premium Account and to accept payment in full of such Class B Shares.

7. To issue one hundred fifty eight thousand one hundred (158,100) preferred equity certificates having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, for an aggregate amount of seven million nine hundred five thousand Euro (EUR 7,905,000.-) each being convertible in Ordinary Shares (the «CPECs») and to accept the subscription of one hundred fifty eight thousand one hundred (158,100) CPECs by WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.

8. To approve the amendment and full restatement of the articles of incorporation of the Company.

9. Amendment and restatement of the articles of incorporation.

10. Appointment of Managers, including an Investor Director of the Company.

11. Miscellaneous.

Have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of shares representing the entire share capital of the Company, called «Ordinary Shares» and «Class B Shares» respectively, the Ordinary Shares carrying the same rights and obligations as attached to the current shares and the Class B Shares entailing the creation of (i) a share premium account linked to the Class B Shares and into which any premium paid on any Class B Share in addition to its nominal value is transferred and (ii) a profit reserve account linked to those Class B Shares and into which profits to be distributed to those Class B Shares may be transferred.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the Company's existing two hundred and fifty (250) shares representing the entire share capital, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, into two hundred and fifty (250) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights, obligations and restrictions attached to the such shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an aggregate amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,487,500.-), divided into twenty-seven thousand six hundred fifty (27,650) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into two hundred and fifty (250) Ordinary Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, to an aggregate amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-), divided into twenty-seven thousand nine hundred (27,900) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, to be carried out by a contribution in cash and a contribution in kind of a promissory note issued on 11 November 2005 by the Company to WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P. for an amount of sixty-five thousand Euro (EUR 65,000.-), for consideration of the acquisition of all the shares of ZESKO B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Frederik Roeskestraat 123, first floor, 1076 EE Amsterdam (the Netherlands), and registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34131683, by the Company (the «Note Assignment»).

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to issue twenty-seven thousand six hundred fifty (27,650) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-), so as to reflect the increase of the share capital of the Company.

Subscription - Payment

There now appeared Marc Meyers, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle country, Delaware, 1980, United States of America, by virtue of a proxy granted on 23 November 2005.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P. to twenty-seven thousand six hundred fifty (27,650) Ordinary Shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and to make payment in full for such newly subscribed Ordinary Shares by a contribution in cash of an amount of one million three hundred seventeen thousand five hundred Euro (EUR 1,317,500.-) and a contribution in kind consisting in the Note Assignment.

There now appeared Marc Meyers, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Private WARBURG PINCUS EQUITY IX, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle country, Delaware, 1980, United States of America.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P. to two thousand one hundred (2,100) Class B Shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, and to make payment in full for such newly subscribed Class B Shares by a contribution in cash of an amount of one hundred five thousand Euro (EUR 105,000.-), in addition to the payment of a share premium amounting to five hundred ninety-five thousand Euro (EUR 595,000.-) to be allocated to the class B Share Premium Account.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognised that the newly Ordinary Shares and Class B Shares have been entirely paid up by a contribution in cash and by a contribution in kind

consisting of the Note Assignment and that the Company has at its disposal the total amount of two million eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 2,082,500.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement and that WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P. is as from now to be considered as shareholders of the Company.

Fifth resolution

The sole shareholder after having carefully reviewed and considered the draft terms and conditions of the CPECs, resolves to issue preferred equity certificates with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, for an aggregate amount of seven million nine hundred five thousand (EUR 7,905,000.-), each being convertible in Ordinary Shares (the «CPECs») and to accept the subscription of one hundred fifty eighty thousand one hundred (158,100) CPECs by WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.

Sixth resolution

The sole shareholder after having carefully reviewed and considered the draft amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company, resolves to approve the amendment and full restatement of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is established by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by Article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

The Company will exist under the name of WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs to such as, among others, the granting of loans, guarantees or security in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital

5.1 The share capital of the Company is set at one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) divided into twenty-seven thousand nine hundred (27,900) Ordinary Shares and two thousand one hundred (2,100) Class B Shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up (the «Shares»).

5.2 The share capital of the Company may be divided into different class of Shares. The rights, obligations and restrictions attached to the Shares of each class, as defined in these Articles, shall be identical, except to the extent otherwise provided by the Law or by these Articles.

5.3 For so long as the capital of the Company is divided into different classes of Shares and a resolution of the general meeting of Shareholders is such as to change the respective rights and obligations thereof, the resolution by the Shareholders must, in order to be valid, be taken by a majority of Shareholders representing three-quarters of the share capital of each class and must also comply with any additional requirements agreed by the Shareholders from time to time.

The creation and/or issue of any shares of the Company of any class other than the classes specified in Article 5.1, having rights in priority to the Shares shall constitute a variation of the rights attached to the Shares and shall therefore be subject to this Article 5.

5.4 In addition to the share capital, a share premium account linked to the Class B Shares into which any premium paid on any Class B Share in addition to its par value is transferred (the «Class B Shares Premium Account») is set up.

5.5 In addition, a profit reserve account linked to the Class B Shares into which profits linked to Class B Shares may be transferred (the «Class B Shares Profit Reserve») is set up.

Art. 6. Shares

6.1 Without prejudice to Articles 5 and 30, each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders.

6.2 Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney in fact, whether appointed amongst them or not.

6.4 The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Transfer of Shares

7.1 No transfer of any Share shall be made or registered unless such transfer complies with the provision of these Articles and the transferee has, if so required by the terms of the Agreement or otherwise, first entered into an appropriate deed of adherence pursuant to the Agreement. Subject thereto, the Board of Managers shall sanction any transfer so made unless:

- (a) the registration thereof would permit the registration of a transfer of Shares on which the Company has a lien; or
- (b) the Board of Managers is otherwise entitled to refuse to register such transfer pursuant to these Articles.

Any transfer, or purported transfer, of any Shares in the Company in breach of these Articles shall be void.

7.2 Except as otherwise provided for herein, no Shares shall be transferred without the written consent of an Investor Director.

7.3 The Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital.

7.4 The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 8. Pre-emption Rights

Except in case of a Permitted Transfer and notwithstanding Article 8.1, if at any time any Shareholder receives an offer to transfer any of the Shares, such Shareholder (the «Selling Shareholder») may accept the offer only after having complied with the following procedure:

8.1 The relevant Shareholder shall give notice in writing to the Board of Managers of that offer, setting forth:

- the number of Shares which the Shareholder intends to dispose (the «Relevant Shares»);
 - the name of the proposed transferee (the «Offeree»); and
 - the terms of disposal, including the price (the «Sale Price»);
- (the «Sale Notice»).

8.2 Within sixty (60) days after receipt of the Sale Notice, the Board of Managers, with the consent of an Investor Director, may select one or more parties who shall have the irrevocable right by notice in writing (the «Purchase Notice») to inform the Selling Shareholder that the Company wishes to purchase the Relevant Shares at such price as may be specified in the Sale Notice.

8.3 If, after the complying with Article 8.1, all the Relevant Shares have not been pre-empted by the Company, the Selling Shareholder is entitled to transfer the Relevant Shares to the Offeree on the terms set forth in the Sale Notice within three (3) calendar months.

Art. 9. Permitted Transfers

9.1 Subject in each case to compliance with Article 7.3 of these Articles, the following transfers shall be considered as Permitted Transfers.

9.2 Any Shareholder being a body corporate may at any time transfer all or any of its Shares to any other body corporate which is for the time being its subsidiary or holding company or another subsidiary of its holding company (each such body corporate being a «Group Company») but if a Group Company whilst it is a Shareholder in the Company shall cease to be a Group Company in relation to the body first holding the relevant Shares following their allotment or following a transfer made in accordance with this Article 9 (otherwise than pursuant to this Article 9.2) it shall, within 21 Business Days of so ceasing, transfer the Shares held by it to such body or any Group Company of such body.

9.3 Subject as herein provided any shareholder who is an individual may transfer all or any of his Shares therein for whatever consideration to his or her spouse or children or stepchildren or grandchildren and/or any of his Shares therein for whatever consideration to the trustee or trustees of a family trust set up wholly for the benefit of one or more of himself or herself or his or her spouse or children or step children or grandchildren and of which the said holder is the settler, provided that a holder acquiring Shares pursuant to this Article 9.3 shall not have the like right unless the transfer is to the person from whom he, she or they took the Shares in the first instance or, in the case of a transfer by trustees, to persons beneficially entitled under such trusts.

9.4 Notwithstanding Articles 10 (Change of Control) and 11 (Compulsory Transfer), any Shareholder may at any time transfer all or any of his Shares to any other person with the prior consent of an Investor Director.

9.5 Any Shareholder may at any time transfer all or any of his Shares to a nominee or trustee for that holder alone and any such nominee or trustee of any person or persons may at any time transfer any Shares to that person or persons or to another nominee or trustee for that person or persons.

9.6 Any Shares may be transferred pursuant to an Appropriate Offer under Article 10.1 (Change of Control), pursuant to a Transaction or a Come Along Notice under Article 10.2.

9.7 Any Shares may be transferred by one WARBURG PINCUS FUND to another WARBURG PINCUS FUND.

9.8 Any Shareholder may at any time transfer all or any of his Shares in accordance with the provisions of these Articles to the Company.

Art. 10. Change of Control - Appropriate Offer, Come Along

10.1 (a) Subject to Article 10.1(b) and Article 10.2, if the effect of any transfer of Shares (by a single transaction or a series of transactions) by a Shareholder (the «Selling Shareholder») would, if completed, result in any person or persons connected with each other or persons acting in concert with each other to obtain Control over or increase Control beyond that number of Shares in the Company which in aggregate confer 50 per cent, or more of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company (the «Proposed Transferee»), the Selling Shareholder shall procure the making, by the Proposed Transferee of an Appropriate Offer. Every Shareholder, on receipt of an Appropriate Offer, shall be bound within 28 Business Days of the date of such offer (which date shall be specified therein) either to accept or reject such offer in writing (and in default of so doing shall be deemed to have rejected the offer). Until such Appropriate Offer has been made and completed the Board shall not sanction the making and registration of the relevant transfer or transfers.

(b) The provisions of Article 10.1 (a) shall not apply to any transfer of Shares pursuant to Article 9 (other than Article 9.4).

(c) For the purposes of these Articles:

(i) «Control» shall mean the right by virtue of holding Shares in, or the possession of voting power in or in relation to, the Company or any other body corporate, to exercise or procure the exercise of the voting rights attached to the relevant Shares; and

(ii) «Appropriate Offer» means an unconditional offer, open for acceptance for not less than 28 Business Days, to purchase the Shares held, by the recipients of an Appropriate Offer at a price per share (exclusive of stamp duty, stamp duty reserve tax and commission) paid or to be paid by any person or persons referred to in Article 10.1 (a) for the Shares in the Company the acquisition of which gives rise to the obligation to make the Appropriate Offer.

10.2 If at any time Shareholders of Shares (in this Article 10.2, the «Vendors») wish to transfer all of their shares pursuant to a bona fide arm's length transaction (the «Transaction») to any person (other than a WARBURG PINCUS FUND) (the «Purchaser»), with the result that the Purchaser is or would be the holder of more than 50 per cent of the Ordinary Shares in issue immediately after such transfer (the «Offered Shares»), then the Vendors shall also have the option to require all (but not some only) of the Shareholders to transfer all their Shares to the Purchaser, or as the Purchaser directs, by giving notice (the «Come Along Notice») to that effect to all (but not some only) such other holders (the «Called Shareholders») specifying that (i) the Called Shareholders are, or will, in accordance with this Article 10.2, be required to transfer their Shares (including any acquired by them after the service on them of the Come Along Notice) pursuant to this Article 10.2 and (ii) the price at which such Shares are proposed to be transferred (which such price shall be a price equal to the price per share received or proposed to be received by the Vendors pursuant to the Transaction (the «Proposed Price»). The Come Along Notice may be served on the Called Shareholders at different times provided that it is served on each Called Shareholder prior to the later of 14 Business Days from completion of the Transaction and 14 days from the date on which the Called Shareholder in question becomes a Shareholder.

10.3 If any Called Shareholder does not, within 14 days after receipt of the Come Along Notice, execute transfer(s) in respect of all the Called Shares held by it, the defaulting Called Shareholder shall be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Fund to be its agent and attorney to execute all necessary notices, transfer(s) and assignments on the relevant Called Shareholder's behalf against receipt by the Company (on behalf of such Called Shareholder) of the purchase monies or any other consideration payable for the Called Shares held by the relevant holder and to deliver such notices to the Company and transfer(s) to the Third Party (or as it may direct) and the Board of Managers shall forthwith register the Third Party (or as it may direct) in the Shareholders' register as the holder of the Called Shares so as to ensure compliance with this Article. After the Third Party (or a person designated by it) has been registered as the holder of the Called Shares, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 11. Compulsory Transfers

11.1 (a) Subject to compliance with Article 7.3 of the Articles, the Board of Managers (with the consent of an Investor Director) shall be entitled for a period of four months following the Cessation Date to serve a written notice (the «Transfer Notice») on all (but not some only) of the members of the Departing Employee's Group who hold Shares. The Transfer Notice shall require the relevant members, within ten Business Days of the Transfer Notice (the «Transfer Date»), to offer for sale such number of shares held by them (the «Transfer Shares») to such person(s) being either:

- (i) the Company;
- (ii) a WARBURG PINCUS FUND;
- (iii) directors, Managers or employees of any member of the Group;
- (iv) prospective directors or employees of any member of the Group;
- (v) a combination of (i) to (iv) above; or
- (vi) any other persons.

The Transfer Shares shall be transferred at the Transfer Price and shall represent a percentage of Shares held by the Departing Employee's Group (the «Transfer Percentage») (subject to Articles 11.2 and 11.3) in each case as is specified in the Transfer Notice.

(b) For the purposes of this Article 11 the following terms shall have the following meanings:

«Cessation Date» means the date upon which a person becomes a Departing Employee.

«Departing Employee» means any manager, employee or director of any member of the Group who ceases to continue to be either an employee or director of any member of the Group.

«Departing Employee's Group» means:

(a) Departing Employee;

(b) any person or persons (or their nominees) to whom Shares formerly held by a Departing Employee have been transferred (whether or not by such Departing Employee) pursuant to Article 9.3 and 9.5;

(c) AK, in respect of those Shares held by AK for which AK has issued depository receipts to a Departing Employee or any person or persons (or their nominees) to whom such Shares formerly held by AK have been transferred (whether or not by AK) pursuant to Article 9.3 and 9.5.

11.2 The «Transfer Price» shall be:

(a) if the reason for the person having become a Departing Employee is as a result of:

(i) his death;

(ii) his ill health or permanent disability;

(iii) his dismissal or the termination of his service contract by the Group in circumstances which do not justify the summary dismissal or summary termination of such service contract or other arrangement by the Group;

(iv) his retirement at the age of 60;

the Fair Value of the Transfer Shares;

in all other circumstances the Transfer Price shall be the lower of (i) the Issue Price and (ii) the Fair Value of the Transfer Share.

(b) If the Cessation Date occurs before the fourth anniversary of the Completion Date then the Transfer Percentage shall be $100 \times [(1 - n/1460)]\%$ when n shall be the number of days between the Completion Date and the Cessation Date.

(c) If the Cessation Date occurs on or after the fourth anniversary of the Completion Date then the Transfer Percentage shall be 0%.

11.3 Notwithstanding Article 11.2 the Board shall have the discretion, with the consent of an Investor Director, to decrease the Transfer Percentage and/or to increase the Transfer Price to Fair Value.

11.4 The «Fair Value» of the Transfer Shares shall be the price agreed between the relevant member(s) of the Departing Employee's Group and the Board of Managers (with the approval of an Investor Director) or, failing agreement, the price determined by one of the «big four» firms of accountants appointed by the Board of Managers (the «Valuation Accountants») in accordance with Article 12.

11.5 In the event the Transfer Shares are held by AK, the Board of Managers may, with the consent of an Investor Director, specify that the transfer of the depository receipts by any member of the Departing Employee Group will satisfy the Departing Employee Group's obligations under Article 11, in which circumstances the Transfer Price shall be adjusted so as to reflect any outstanding loans secured against the Transfer Shares.

11.6 If any Shareholder does not, on the Transfer Date, execute transfer(s) in respect of all the Transfer Shares held by it, the defaulting member of the Departing Employee's Group shall be deemed to have irrevocably appointed any person nominated for the purpose by the Fund to be its agent and attorney to execute all necessary notices, transfer(s) and assignments on the relevant the Departing Employee's behalf against receipt by the Company (on behalf of such the Departing Employee) of the purchase monies or any other consideration payable for the Transfer Shares held by the relevant holder and to deliver such notices to the Company and transfer(s) to the Third Party (or as it may direct) and the Board of Managers shall forthwith register the Third Party (or as it may direct) in the Shareholders' register as the holder of the Transfer Shares so as to ensure compliance with this Article. After the Third Party (or a person designated by it) has been registered as the holder of the Transfer Shares, the validity of such proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 12. Valuation

12.1 In the event that Valuation Accountants are required to determine the price at which Shares are to be transferred pursuant to these Articles, such price shall be the amount the Valuation Accountants shall, on the application of the Board of Managers (which application shall be made as soon as practicable following the time it becomes apparent that a valuation pursuant to this article 12 is required), certify in writing to be the price which, in their opinion, represents a fair value for such Shares as between a willing vendor and a willing purchaser as at the date the Transfer Notice is given. In making such determination, the Valuation Accountants shall not take any account of whether the Shares comprise a majority or a minority interest in the Company nor the fact that transferability is restricted by these Articles (and shall assume that the entire issued share capital of the Company is being sold).

12.2 In so certifying, the Valuation Accountants shall act as experts and not as arbitrators and their decision shall be conclusive and binding on the Company and upon all of its Shareholders for the purposes of these Articles.

12.3 The costs of the Valuation Accountants shall be borne by the Company unless the amount determined by the Valuation Accountants is lower than the amount suggested by the Board of Managers in which event the costs of the Valuation Accountants shall be borne by the Departing Employee.

Art. 13. Increase and Reduction of the Share Capital

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the general meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Art. 14. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 15. Management

The Company will be managed and administrated by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least 5 members who need not be Shareholders (the «Managers»). For so long as the Fund remains a Shareholder, one or more of the Managers shall be appointed by the Shareholders from a list proposed by the Fund and each shall be designated an «Investor Director».

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers

The Board of Managers will, subject to the consent of an Investor Director, appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any Manager. The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers and of the Shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers, with the consent of an Investor Director, may appoint another Manager and the general meeting of Shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall require the presence or the representation of a majority of the Managers holding office including at least one Investor Director. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 18. Powers of the Managers

18.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders or expressly requiring by these Articles the approval of an Investor Director are in the competence of the Board of Managers.

18.2 The Company shall procure that an Investor Director shall, to the extent legally possible, have the right to inspect and copy the Group's books and records, to inspect properties, to receive materials sent to the Board of Managers, and to consult frequently with and advise the management of the Group on matters relating to the business and affairs of the Group including the Group's operating plans.

18.3 An Investor Director shall be entitled to be a member of each committee of the Board of Managers, if any.

Art. 19. Liability of the Managers

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. Delegation of Powers

The Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 21. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is

a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article.

Art. 23. Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the Board of Managers which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 24. General Meeting of Shareholders

If the Company is composed of one sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of Shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Board of Managers, to the Shareholders by registered mail or any other means such as fax and email at least eight days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Unless there is only one sole Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Art. 25. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers, by the Law or these Articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In addition to the power granted by the Law to the Shareholders, the following decisions shall require a resolution of the Meeting of Shareholders adopted by a meeting at which at least 50% of the votes cast are in favour of such proposed resolutions:

- changes in the nature of the business;
- a Sale or, to the extent permitted by the Law, a Listing;
- issuance and redemption of debt instruments issued by the Company, such as preferred equity certificates, convertible or not.

Art. 26. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 30th of the month of June at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 27. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 29. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder or its attorney in fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

Art. 30. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

Upon occurrence of a Conversion Event (as defined in section 1.11 of the Terms and Conditions), an allocation shall be made to the Class B Shares Profit Reserve based on the Class B Shares Profit Reserve Per Share provided the amount to be allocated is distributable pursuant to the Law.

The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 32. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 33. Definitions

In these Articles, unless the context otherwise requires, the following expressions have the following meanings:
«Agreement» means the shareholders agreement entered into by, inter alios, the Company and the Shareholders, from time to time.

«AK» means STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR WP LUXCO COMMUNICATIONS, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat and its registered office at Amsterdam;

«Business Day» means a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which commercial banks in Luxembourg and in the Netherlands are open for business to the general public;

«Class B Shareholders» means the Shareholders holding at any time Class B Shares;

«Class B Shares» means the Shares held by AK;

«Class B Shares Profit Reserve» means Class B Shares Profit Reserve Per Share x NB
where NB is the number of B Shares;

«Class B Shares Profit Reserve Per Share» means $NB/NOS \times [(PCPEC \times (NCPEC/NB)) + (POS \times (NOS/NB))]$
where

NB is the number of B Shares

NCPEC is the number of CPECs

NOS is the number of Ordinary Shares

PCPEC is the Profit per CPEC

POS is the Profit per Ordinary Shares;

«Control» means the ability to (i) alone or together with one or more subsidiaries, whether or not in concert with others, exercise or cause to exercise more than one-half of the voting rights in the Shareholders' meeting of a company or (ii) the ability to appoint more than one-half of the directors or supervisory directors of a company or (iii) to exercise decisive influence with regard to the general course of affairs of a company;

«Completion Date» means 24 November 2005;

«CPECs» means the convertible preferred equity certificates, each entitling the holders thereof, upon conversion, to one Ordinary Share of the Company and governed by their Terms and Conditions;

«Fund» means WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP, a limited partnership under the laws of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America;

«Group» means in any legal entity, whether incorporated or not, forming part of a group (groepsmaatschappijen) as defined in section 2:24b of the Netherlands Civil Code;

«Group Company» means any legal entity, whether incorporated or not, forming part of the Group;

«Investor» means the Fund;

«Listing» means the initial public offering of all or any portion of the Shares in the Company, any legal successor of the Company under universal title, or shares of any wholly owned Subsidiary of the Company (including any of the Target Companies) (in whole or in part) on a Stock Exchange;

«Ordinary Shareholder» means the Shareholders holding at any time Ordinary Shares;

«Ordinary Shares» means the Shares held by any Shareholder other than AK;

«Profit Per CPEC» means the proceeds paid at a Conversion Event to CPECs holder minus the nominal value of the CPECs redeemed at a Conversion Event, divided by the number of CPECs - for the avoidance of any doubt, the profit allocable to the CPECs shall be determined after allocating value to the Class B Shares Profit Reserve;

«Profit per Ordinary Shares» means the proceeds paid for Ordinary Shares minus the nominal value paid to Ordinary Shareholders, divided by the number of Ordinary Shares - for the avoidance of any doubt, the profit allocable to the Ordinary Shares shall be determined after allocating value to the Class B Shares Profit Reserve;

«Sale» means the sale of more than 50% of (i) the Shares and (ii) the CPECs;

«Shareholder» means an Ordinary Shareholder and a Class B Shareholder of the Company or any of them;

«Stock Exchange» means any stock exchange recognised under any national laws incorporating the European Council Directives on Investment Services (No. 93/22, OJ EC (No. L 141) 27 (1993)) and Capital Adequacy on Investment Firms and Credit Institutions (No. 93/6, OJ EC (No L 141) 1 (1993)), the New York Stock Exchange or NASDAQ;

«Subsidiaries» means the subsidiaries of the Company at any time, at the date hereof being all the Companies except the Company;

«Target Companies» means PrimaCom NETHERLANDS HOLDING B.V., N.V. MULTIKABEL, QuickNet B.V., COMMUNIKABEL N.V. and NOORD-HOLLAND DIGITAAL B.V. and «Target Company» means any one of them;

«Terms and Conditions» means the terms and conditions of the CPECs;

«Third Party» means a person that is not a Shareholder, excluding the persons mentioned in Permitted Transfers but including transfers subject to Article 10 (Change of Control-Appropriate Offer, Come Along) of the Articles and Article 11 (Compulsory Transfer) of the Articles;

«WARBURG PINCUS FUND» means any fund advised by WARBURG PINCUS LLC.

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited duration, with effect as of today:

Ms Isabelle Rosseneu, company director, born on 27 February 1962 in Aalst (Belgium), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, as Manager of the Company,

Mr Doeke Van der Molen, company director, born on 1st March 1969 in Hengelo (the Netherlands), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, as Manager of the Company,

Ms Anne Coenen, company director, born on 17 June 1970 in Ukkel (Belgium), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, as Manager of the Company,

and confirms that Mr Richard Brekelmans residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr Paul Best, residing at Almack House, 28 King Street St. James's, London SW1 6QW remain a Managers of the Company for an unlimited duration.

In addition, the sole shareholder resolves that Mr Paul Best will be considered as to, for the purposes of the Company's articles of incorporation, as an Investor Director.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle country, Delaware, 1980, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 23 novembre 2005.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est le seul actionnaire de WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 octobre 2005, en cours de publication (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont entretemps pas été modifiés.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes de parts sociales appelées respectivement «Parts Sociales Ordinaires» et «Parts Sociales de catégorie B».

2. Conversion des deux cents cinquante parts sociales existantes de la société représentant l'entière du capital social ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, en deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Augmentation du capital social d'un montant total d'un million quatre cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.487.500,-) divisé en vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante (250) Parts Sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en vingt-sept mille neuf cents (27.900) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

4. Emission de vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

5. Acceptation de la souscription par WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., de vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en en espèces et en nature.

6. Acceptation de la souscription par WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune par un apport en espèces de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-), outre le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 595.000,-) liée à cette catégorie de parts sociales et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en en espèces et en nature.

7. Emission de cent cinquante-huit mille cent (158.100) certificats de capitaux préférentiels convertibles, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, pour un montant total de sept millions neuf cent cinq mille euros (EUR 7.905.000,-), étant chacun convertible en Parts Sociales Ordinaires (le «CPECs») et acceptation de la souscription de cent cinquante-huit mille cent (158.100) CPECs par WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.

8. Approbation de la modification et de la refonte des Statuts de la Société.

9. Modification et refonte des Statuts.

10. Nomination de cinq Gérants, incluant un Gérant Investisseur de la Société.

11. Divers.

Ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales représentant l'entière du capital social, appelées «Parts Sociales Ordinaires» et «Parts Sociales de catégorie B» respectivement, les «Parts Sociales Ordinaires» ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et les «Parts Sociales de catégorie B» entraînant la création (i) d'un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de catégorie B dans lequel n'importe toute prime d'émission payée sur une Part Sociale de catégorie B, en plus de sa valeur nominale est transféré, et (ii) un compte de réserves de bénéfices lié à ces Parts Sociales de Catégorie B dans lequel les bénéfices à distribuer à ces Parts Sociales de Catégorie B peuvent être transférées.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les deux cent cinquante parts sociales existantes de la société représentant l'entière du capital social ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, en deux cents cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.487.500,-) divisé en vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en vingt-sept mille neuf cents (27.900) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, apporté par un apport en espèces et un apport en nature d'une reconnaissance de dettes («promisory note») émise le 11 novembre

2005 par la Société à **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.** pour un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) en paiement de l'acquisition de toutes les parts sociales de **ZESKO B.V.**, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Frederik Roeskestraat 123, first floor, 1076 EE Amsterdam (Pays-Bas) enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34131683, par la Société (la «Cession de Créance»).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'émettre vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, de sorte à refléter l'augmentation de capital de la Société.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Marc Meyers, avocat, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.**, une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle country, Delaware, 1980, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2005.

Lequel comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.**, à vingt-sept mille six cent cinquante (27.650) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en espèces d'un million trois cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 1.317.500,-) et un apport en nature constituée par la Cession de Créance.

Est ensuite intervenu Marc Meyers, avocat à la Cour, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.**, une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social c/o the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle country, Delaware, 1980, Etats-Unis d'Amérique.

Lequel comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.**, deux mille cent (2.100) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales nouvellement souscrites par un apport en espèces de cent cinq mille euros (EUR 105.000,-), outre le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 595.000,-) à allouer au compte de prime d'émission des Parts Sociales de catégorie B.

Le comparant a déclaré, et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent, que la Part Sociale de Catégorie B nouvellement émise a été entièrement libérée par des apports en espèces et en nature constituée par la Cession de Créance et que la somme de deux millions quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 2.082.500,-) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément et que **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.** est depuis cet instant à considérer comme associé de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique, après avoir revu attentivement et pris en considération le projet des conditions générales des CPECs, décide d'émettre des CPECs ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacun, pour un montant global de sept millions de neuf cent cinq mille euros (EUR 7.905.000,-), chacun étant convertible en Parts Sociales ordinaires et accepter la souscription de cent cinquante-huit mille cent (158.100) CPECs par **WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P.**

Sixième résolution

L'associé unique après attentivement revue et pris en considération le projet de modification et de refonte des Statuts de la Société, décide d'approuver la modification et la refonte totale des Statuts de la Société qui prendront dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale

Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir Associés par la suite une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination **WP LUXCO COMMUNICATIONS, S.à r.l.**

Art. 2. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut procurer toute assistance financière à des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou créer autrement des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toutes sortes.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-), divisé en vingt-sept mille neuf cents (27.900) Parts Sociales Ordinaires et deux mille cent (2.100) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée (les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être réparti entre différentes catégories de Parts Sociales. Les droits, obligations et restrictions afférents aux Parts Sociales de chacune des catégories, telles que définies dans les présents Statuts, seront identiques, sauf dans la mesure où la Loi ou les présents Statuts en disposent autrement.

5.3 Aussi longtemps que le capital de la Société est réparti entre différentes catégories de Parts Sociales et qu'une résolution de l'assemblée générale des Associés est de nature à modifier les droits et obligations respectifs de ces différentes catégories, la résolution des Associés doit, pour être valable, être adoptée par une majorité des Associés représentant trois quarts du capital social de chaque catégorie et doit également se conformer à toutes les obligations supplémentaires convenues le cas échéant par les Associés. La création et/ou l'émission de toutes parts sociales de la Société de toute catégorie autre que les classes prévues par l'Article 5.1, ayant des droits de priorité se rapportant aux Actions, constitueront une variation des droits afférents aux Parts Sociales et seront par conséquent soumis au présent Article 5.

5.4 Outre le capital social, un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Catégorie B est constitué, sur lequel est transférée toute prime payée sur toute Part Sociale de Catégorie B en plus de sa valeur nominale (le «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B»).

5.5 En outre, un compte de réserve de bénéfices lié aux Parts Sociales de Catégorie B est constitué, sur lequel les bénéfices liés aux Parts Sociales de Catégorie B peuvent être transférés (la «Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B»).

Art. 6. Parts Sociales

6.1 Sans préjudice des articles 5 et 30, chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social, et une voix aux assemblées générales des Associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit l'adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

6.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

6.3 Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé ou non parmi eux.

6.4 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. Cession de Parts Sociales

7.1 Aucune cession de Parts Sociales ne sera réalisée ou enregistrée à moins de satisfaire aux dispositions des présents Statuts, et à moins que le cessionnaire n'ait d'abord conclu, si cela est exigé par les termes du Contrat ou autrement, un acte d'adhésion approprié conformément au Contrat. Sous cette réserve, le Conseil de Gérance autorisera toute cession réalisée de la sorte, sauf si:

(c) la transcription de celle-ci permettrait le transfert d'une cession de Parts Sociales sur lesquelles la Société possède un droit de rétention; ou

(d) le Conseil de Gérance peut par ailleurs refuser de transcrire cette cession conformément aux présents Statuts.

Toute cession ou prétendue cession de toutes Parts Sociales de la Société qui enfreint les présents Statuts sera nulle.

7.2 Sauf si cela est prévu autrement ci-après, aucune Part Sociale ne sera transférée sans l'accord écrit d'un Gérant Investisseur.

7.3 Les Parts Sociales ne peuvent être transférées à des personnes n'étant pas Associés qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

7.4 La cession de parts sociales doit être formalisée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été dûment signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. Droits de préemption

Sauf en cas de Cession Autorisée et notwithstanding l'article 8.1, si un Associé reçoit, à tout moment, une offre de cession de Parts Sociales, cet Associé (l'«Associé Cédant») ne peut accepter l'offre qu'après avoir respecté la procédure suivante:

8.1 L'Associé concerné informera le Conseil de Gérance de cette offre par écrit, en exposant:

- le nombre de Parts Sociales que l'Associé souhaite vendre (les «Parts Sociales Concernées»);
 - le nom du cessionnaire proposé (le «Destinataire de l'Offre»); et
 - les conditions de la cession, y compris le prix (le «Prix de Vente»);
- (l'«Avis de Vente»).

8.2 Dans les soixante (60) jours après réception de l'Avis de Vente, le Conseil de Gérance, avec l'accord d'un Gérant Investisseur, peut choisir une ou plusieurs parties qui auront, par une notification écrite (l'«Avis d'Achat»), le droit irrévocable d'informer l'Associé Cédant de ce que la Société souhaite acquérir les Parts Sociales Concernées au prix pouvant être indiqué dans l'Avis de Vente.

8.3 Si, après s'être conformé à l'article 8.1, la totalité des Parts Sociales Concernées n'a pas été préemptée par la Société, l'Associé Cédant peut, dans les trois (3) mois calendrier, céder les Parts Sociales Concernées au Destinataire de l'Offre aux conditions exposées dans l'Avis de Vente.

Art. 9. Cessions Autorisées

9.1 Sous réserve, dans tous les cas, du respect de l'article 7.3 des présents Statuts, les cessions suivantes seront considérées comme des Cessions Autorisées.

9.2 Tout Associé étant une personne morale peut transférer en tout temps la totalité ou une partie de ses Parts Sociales à toute autre personne morale étant pour le moment sa filiale ou son holding ou une autre filiale de son holding (chaque personne morale de ce type étant une «Société du Groupe»), mais si une Société du Groupe, tout en étant Associé de la Société, cesse d'être une Société du Groupe par rapport à la personne morale qui détenait, en premier lieu, les Parts Sociales concernées à la suite de leur attribution ou à la suite d'une cession réalisée conformément au présent article 9 (autrement que conformément au présent article 9.2), elle devra, dans un délai de 21 Jours Ouvrables à compter de cette cessation, céder les Parts qu'elle détient à cette personne morale ou à toute Société du Groupe de cette personne morale.

9.3 Sous réserve des présentes dispositions, tout associé qui est un particulier peut céder la totalité ou une partie de ses Parts moyennant quelque contrepartie à son époux ou épouse, enfants, beaux-enfants ou petits-enfants et/ou toutes Parts moyennant quelque contrepartie au(x) fidéicommissaire(s) d'un trust familial constitué entièrement à l'avantage d'une ou de plusieurs personnes parmi lui ou elle, ou son époux ou épouse, ou ses enfants, beaux-enfants ou petits-enfants, et dont ledit détenteur est le créateur, sous réserve qu'un détenteur qui acquiert des Parts conformément au présent article 9.3 n'aura pas de droit similaire à moins que la cession ne soit effectuée à la personne de qui il, elle ou ils ont en premier lieu obtenu les Parts ou, en cas de transfert par des fidéicommissaires, à des personnes ayant un intérêt bénéficiaire en vertu de ces trusts.

9.4 Notwithstanding les articles 10 (Changement de Contrôle) et 11 (Cession Forcée), tout Associé peut en tout temps céder la totalité ou une partie de ses Parts Sociales à une autre personne, avec l'accord préalable d'un Gérant Investisseur.

9.5 Tout Associé peut à tout moment céder la totalité ou une partie de ses Parts Sociales à un mandataire ou fidéicommissaire pour ce détenteur seul, et ce mandataire ou fidéicommissaire de toute(s) personne(s) peut en tout temps céder des Parts Sociales à cette ou ces personne(s) ou à un autre mandataire ou fidéicommissaire pour cette ou ces personne(s).

9.6 Toutes Parts Sociales peuvent être cédées conformément à une Offre Appropriée en vertu de l'article 10.1 (Changement de Contrôle), conformément à une Transaction ou à une Notification de Suivi en vertu de l'article 10.2.

9.7 Toutes Parts Sociales peuvent être transférées par un FONDS WARBURG PINCUS à un autre FONDS WARBURG PINCUS.

9.8 Tout Associé peut à tout moment céder la totalité ou une partie de ses Parts Sociales à la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 10. Changement de Contrôle - Offre Appropriée, Suivi

10.1 (a) Sous réserve de l'article 10.1(b) et de l'article 10.2, si une cession de Parts Sociales (en une seule transaction ou en une série de transactions) par un Associé (l'«Associé Cédant») avait, dans l'hypothèse où elle est conclue, pour effet de permettre à une ou plusieurs personnes apparentées ou à des personnes agissant de concert d'acquérir le Contrôle sur ou d'augmenter leur Contrôle au-delà du nombre de Parts Sociales de la Société conférant, au total, 50 pour cent ou plus des droits de vote pouvant normalement être exercés lors des assemblées générales de la Société (le «Cessionnaire Proposé»), l'Associé Cédant obtiendra du Cessionnaire Proposé que celui-ci fasse une Offre Appropriée. Dès réception d'une Offre Appropriée, chaque Associé sera tenu, dans les 28 Jours Ouvrables à compter de la date de cette offre (laquelle date sera stipulée dans celle-ci) soit d'accepter soit de refuser l'offre par écrit (à défaut de ce faire, il sera réputé avoir refusé l'offre). Le Conseil n'autorisera pas la réalisation et la transcription de la ou des cession(s) concernée(s) aussi longtemps qu'une telle Offre Appropriée n'a pas été effectuée et achevée.

(b) Les dispositions de l'article 10.1 (a) ne s'appliqueront pas à toute cession de Parts Sociales réalisée conformément à l'article 9 (autre que l'article 9.4).

(c) Dans les présents Statuts:

(i) «Contrôle» signifiera le droit, en raison de la détention de Parts Sociales ou de la possession d'un droit de vote dans ou en rapport avec la Société ou toute autre personne morale, d'exercer ou d'obtenir l'exercice des droits de vote rattachés aux Parts Sociales concernées; et

(ii) «Offre Appropriée» signifie une offre inconditionnelle, ouverte à l'acceptation pendant une durée d'au moins 28 Jours Ouvrables, d'acquisition des Parts Sociales détenues, par les destinataires d'une Offre Appropriée, à un prix par part sociale (droit de timbre, taxe de réserve du droit de timbre et commission non compris) payé ou à payer par toute(s) personne(s) mentionnée(s) à l'article 10.1 (a) pour les Parts Sociales de la Société dont l'acquisition donne lieu à l'obligation de réaliser l'Offre Appropriée.

10.2 Si, à tout moment, les détenteurs des Parts Sociales (dans cet article 10.2, les «Vendeurs») souhaitent céder la totalité de leurs parts sociales conformément à une transaction loyale et de bonne foi (la «Transaction») à toute personne (autre qu'un FONDS WARBURG PINCUS) (l'«Acheteur»), avec pour conséquence que l'Acheteur soit ou serait le détenteur de plus de 50 pour cent des Parts Sociales Ordinaires en circulation immédiatement après cette cession (les «Actions Proposées»), les Vendeurs pourront choisir d'exiger que la totalité (mais pas certains uniquement) des Associés cède la totalité de leurs Parts Sociales à l'Acheteur, ou selon le souhait de l'Acheteur, en avisant (la «Notification de Suivi») à cet effet la totalité (mais pas certains uniquement) de ces autres détenteurs (les «Associés Appelés») en stipulant que (i) les Associés Appelés, se voient ou se verront demander, conformément à cet article 10.2, de céder leurs Parts (en ce compris celles qu'ils ont acquises après que la Notification de Suivi leur ait été signifiée), et que (ii) le prix auquel la cession de ces Parts Sociales est proposée (lequel prix sera égal au prix par action reçu ou proposé par les Vendeurs conformément à la Transaction (le «Prix Proposé»). La Notification de Suivi peut être signifiée aux Associés Appelés à différents moments à condition qu'elle soit notifiée à chaque Associé Appelé avant l'événement le plus tardif entre 14 Jours Ouvrables à compter de la clôture de la Transaction et 14 jours à compter de la date à laquelle l'Associé Appelé en question devient actionnaire.

10.3 Si, dans les 14 jours à compter de la réception de la Notification de Suivi, un Associé Appelé n'effectue pas la ou les cessions à l'égard de la totalité des Parts Sociales Appelées qu'il détient, l'Associé Appelé défaillant sera réputé avoir nommé irrévocablement toute personne proposée à cette fin par le Fonds comme son représentant et mandataire afin de réaliser toutes les notifications, transfert(s) et cessions nécessaires pour le compte de l'Associé Appelé concerné contre reçu par la Société (pour le compte de cet Associé Appelé) des prix d'achat ou de toute autre contrepartie à payer pour les Parts Sociales Appelées détenues par le détenteur concerné et de transmettre de telles notifications à la Société et cession(s) au Tiers (ou comme celui-ci l'indiquera) et le Conseil de Gérance inscrira sur-le-champ le Tiers (ou comme celui-ci l'indiquera) dans le registre des Associés en tant que détenteur des Parts Sociales Appelées afin de veiller au respect du présent article. Après que le Tiers (ou une personne désignée par celui-ci) ait été inscrit en tant que détenteur des Parts Sociales Appelées, la validité de ces procédures ne pourra plus être mise en doute par quiconque.

Art. 11. Cessions Forcées

11.1 (a) Sous réserve du respect de l'article 7.3 des Statuts, le Conseil de Gérance (avec l'accord d'un Gérant Investisseur) pourra, pour une durée de quatre mois suivant la Date de Cessation, effectuer une notification écrite (l'«Avis de Cession») à l'attention de la totalité (mais par certains uniquement) des membres du Groupe de l'Employé Sortant détenant des Parts Sociales. L'Avis de Cession exigera des membres concernés, dans un délai de dix Jours Ouvrables à compter de l'Avis de Cession (la «Date de la Cession»), de proposer à la vente un tel nombre de parts sociales détenu par eux (les «Parts Sociales de la Cession») à la ou aux personnes étant soit:

- (i) la Société;
- (ii) un FONDS WARBURG PINCUS;
- (iii) des directeurs, Gérants ou employés de tout membre du Groupe;
- (iv) des directeurs ou employés potentiels de tout membre du Groupe;
- (v) une combinaison des points (i) à (iv) ci-dessus; ou
- (vi) toutes autres personnes.

Les Parts Sociales de la Cession seront cédées au Prix de la Cession et représenteront un pourcentage des Parts Sociales détenues par le Groupe de l'Employé Sortant (le «Pourcentage de la Cession») (sous réserve des articles 11.2 et 11.3) dans tous les cas comme stipulé dans l'Avis de Cession.

(b) Pour les besoins de cet article 11, les termes suivants auront la signification qui suit:

«Date de Cessation» signifie la date à laquelle une personne devient un Employé Sortant.

«Employé Sortant» signifie tout gérant, employé ou directeur de tout membre du Groupe qui cesse d'être un employé ou directeur de tout membre du Groupe.

«Groupe de l'Employé Sortant» signifie:

(a) Employé Sortant;

(b) toute(s) personne(s) (ou leurs mandataires) à laquelle ou auxquelles des Parts Sociales anciennement détenues par un Employé Sortant ont été cédées (que ce soit ou non par cet Employé Sortant) conformément aux articles 9.3 et 9.5;

(c) AK, s'agissant des Parts Sociales détenues par AK et sur la base desquelles AK a émis des certificats représentatifs de parts sociales se rapportant à ces Parts Sociales à un Employé Sortant ou à toute(s) personne(s) (ou leurs mandataires) à laquelle ou auxquelles des Parts Sociales anciennement détenues par AK ont été cédées (que ce soit ou non par AK) conformément aux articles 9.3 et 9.5.

11.2 Le «Prix de la Cession» sera:

(a) si la raison pour laquelle la personne est devenue un Employé Sortant est à trouver dans:

- (i) son décès;

(ii) sa mauvaise santé ou son incapacité permanente;

(iii) son licenciement ou la fin de son contrat de service pour le Groupe dans des circonstances ne justifiant pas le licenciement sommaire ou la résiliation sommaire de ce contrat de service ou autre accord par le Groupe;

(iv) son départ à la retraite à l'âge de 60 ans;

la Juste Valeur des Parts Sociales de la Cession;

dans tous les autres cas, le Prix de la Cession sera le prix le plus bas entre (i) le Prix d'Emission et (ii) la Juste Valeur de la Part Sociale de la Cession.

(b) Si la Date de Cessation se produit avant le quatrième anniversaire de la Date de Clôture, le Pourcentage de la Cession sera égal à $100 \times (1 - n/1460)\%$, où n est le nombre de jours entre la Date de Clôture et la Date de Cessation.

(c) Si la Date de Cessation se produit à la date du ou après le quatrième anniversaire de la Date de Clôture, le Pourcentage de la Cession sera de 0%.

11.3 Nonobstant l'article 11.2, le Conseil de Gérance pourra, à sa discrétion et avec l'accord d'un Gérant Investisseur, diminuer le Pourcentage de la Cession et/ou augmenter le Prix de la Cession jusqu'à la Juste Valeur.

11.4 La «Juste Valeur» des Parts Sociales de la Cession sera le prix convenu entre le(s) membre(s) concerné(s) du Groupe de l'Employé Sortant et le Conseil de Gérance (avec l'approbation d'un Gérant Investisseur), ou à défaut d'accord, le prix fixé par une des sociétés «Big Four» nommées par le Conseil de Gérance (les «Comptables Evaluateurs»), conformément à l'article 12.

11.5 Dans l'hypothèse où les Parts Sociales de la Cession sont détenues par AK, le Conseil de Gérance peut, avec l'accord d'un Gérant Investisseur, stipuler que la cession des certificats représentatifs de parts sociales par un membre du Groupe de l'Employé Sortant satisfera aux obligations du Groupe de l'Employé Sortant en vertu de l'article 11. Dans ces circonstances, le Prix de la Cession sera ajusté de façon à refléter tous prêts en cours garantis sur les Parts Sociales de la Cession.

11.6 Si, à la Date de la Cession, un Associé n'effectue pas la ou les cessions à l'égard de la totalité des Parts Sociales de la Cession qu'il détient, le membre du Groupe de l'Employé Sortant défaillant sera réputé avoir nommé irrévocablement toute personne proposée à cette effet par le Fonds comme son représentant et mandataire afin de réaliser toutes les notifications, transfert(s) et cessions nécessaires pour le compte de l'Employé Sortant concerné, contre reçu par la Société (pour le compte de cet Employé Sortant) des prix d'achat ou de toute autre contrepartie à payer pour les Parts Sociales de la Cession que le détenteur concerné détient et de transmettre de telles notifications à la Société et cession(s) au Tiers (ou comme celui-ci l'indiquera) et le Conseil de Gérance inscrira sur-le-champ le Tiers (ou comme celui-ci l'indiquera) dans le registre des Associés en tant que détenteur des Parts Sociales de la Cession afin de veiller au respect du présent article. Après que le Tiers (ou une personne désignée par celui-ci) ait été inscrit en tant que détenteur des Parts Sociales de la Cession, la validité de ces procédures ne pourra plus être mise en doute par quiconque.

Art. 12. Evaluation

12.1 Au cas où les Comptables Evaluateurs se voient demander de fixer le prix auquel les Parts Sociales seront cédées conformément aux présents Statuts, ce prix sera égal au montant que les Comptables Evaluateurs, sur demande du Conseil de Gérance (laquelle demande sera effectuée dès que possible après le moment où il est devenu évident qu'une évaluation conformément au présent article 12 était nécessaire) certifieront par écrit être le prix représentant, selon eux, une juste valeur pour ces Parts Sociales, telle celle existant entre un vendeur et un acheteur consentants à la date à laquelle l'Avis de Cession est notifié. En fixant ce prix, les Comptables Evaluateurs ne tiendront aucun compte du fait que les Parts Sociales comportent ou non un intérêt majoritaire ou minoritaire dans la Société ni le fait que la cessibilité soit limitée par les présents Statuts (et ils supposeront que l'entièreté du capital social émis de la Société est cédé).

12.2 En certifiant de la sorte, les Comptables Evaluateurs agiront en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres. Leur décision sera définitive et engagera la Société et tous ses Associés pour les besoins des présents Statuts.

12.3 Les frais des Comptables Evaluateurs seront supportés par la Société, à moins que le montant fixé par les Comptables Evaluateurs soit inférieur au montant suggéré par le Conseil de Gérance, auquel cas les frais des Comptables Evaluateurs seront supportés par l'Employé Sortant.

Art. 13. Augmentation et Réduction du Capital Social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 14. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture, ou tout autre événement similaire de l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 15. Gérance

La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins 5 membres, Associés ou non (les «Gérants»). Aussi longtemps que le Fonds demeure un Associé, un ou plusieurs des Gérants sera nommé par les Associés parmi une liste proposée par le Fonds, chacun d'entre eux étant appelé un «Gérant Investisseur».

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés, peut décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance

Avec l'accord d'un Gérant Investisseur, le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou de tout Gérant. Le Président présidera toutes les assemblées générales des Associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner, avec l'accord d'un Gérant Investisseur et à la majorité des personnes présentes ou représentées, un autre Gérant et l'assemblée générale des Associés un président pro tempore.

Un avis de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi que la nature des affaires qui y seront traitées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné lors de la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un programme préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant Investisseur. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membre(s) peu(ven)t participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, transmise par circulaire et exprimée par câble, télécopie ou autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul ou par plusieurs écrits distincts ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Pouvoirs des Gérants

18.1 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés ou nécessitant l'approbation expresse d'un Gérant Investisseur sont de la compétence du Conseil de Gérance.

18.2 La Société veillera à ce qu'un Gérant Investisseur puisse, dans la mesure autorisée par la loi, examiner et copier les livres et documents du Groupe, contrôler les biens de la Société, recevoir les documents envoyés au Conseil de Gérance, et s'entretenir régulièrement avec et conseiller la gérance du Groupe au sujet de questions relatives aux activités et aux affaires du Groupe, en ce compris les plans d'exploitation du Groupe.

18.3 Un Gérant Investisseur pourra être membre de chacun des comités du Conseil de Gérance, le cas échéant.

Art. 19. Responsabilité des Gérants

Aucun Gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, quelque obligation personnelle relative aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Délégation de Pouvoirs

Le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 21. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société auront un intérêt personnel dans cette autre société ou firme, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Art. 22. Représentation de la Société

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de ce pouvoir. Dans aucune autre circonstance, un Gérant ne pourra engager la Société, à moins qu'un pouvoir de signature ne lui ait été délégué par le Conseil de Gérance conformément au présent article.

Art. 23. Commissaires aux Comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par le Conseil de Gérance, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de leur mandat, ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés selon les cas, par une résolution de l'assemblée générale des Associés.

Chapitre IV. Réunions des associés

Art. 24. Assemblée Générale des Associés

Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des Associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance, aux Associés par lettre recommandée ou par tout autre moyen tel une télécopie ou un e-mail au moins huit jours avant la date proposée d'entrée en vigueur des résolutions. Les résolutions écrites adoptées à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux Associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être Associé.

Art. 25. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés

Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Outre le pouvoir conféré aux Associés par la Loi, les décisions suivantes exigeront une résolution de l'Assemblée des Associés adoptée par une assemblée lors de laquelle 50% au moins des suffrages exprimés sont en faveur des résolutions proposées:

- changement de la nature des activités;
- une Vente ou, si la Loi le permet, une cotation en Bourse;
- émission et rachat d'instruments de dettes émis par la Société, tels que des certificats de capitaux préférentiels, convertibles ou non.

Art. 26. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, ne devant se tenir que si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation, le 30 juin à 14h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour Ouvrable suivant.

Art. 27. Procédure, Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des Associés représentant les trois quarts au moins du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou autrement sont signés par tout Gérant.

Chapitre V. Exercice, Répartition des bénéfices

Art. 28. Exercice

L'exercice de la Société commence chaque année le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels

A la fin de chaque exercice, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes, et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'Associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des Associés.

Art. 30. Répartition des Bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter sur l'exercice suivant ou de le distribuer aux Associés comme dividendes.

Lors d'un Cas de Conversion (tel que défini à l'article 1.11 des Modalités), un montant sera affecté à la Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B, calculée sur la Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B Par Part Sociale, à condition que le montant à affecter soit distribuable en vertu de la Loi.

L'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Conseil de Gérance faisant apparaître suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice majoré des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant, sauf disposition contraire de la Loi, aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 33. Définitions

Dans les présents Statuts, à moins que le contexte n'exige qu'il en soit autrement, les expressions suivantes auront la signification qui suit:

«AK» signifie STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR WP LUXCO COMMUNICATIONS, une fondation de droit néerlandais dont le siège social et siège effectif est établi à Amsterdam;

«Associé» signifie un Associé Ordinaire et un Associé de Catégorie B de la Société, ou l'un d'eux;

«Associés de Catégorie B» signifie les Associés détenant à tout moment des Parts Sociales de Catégorie B;

«Associé Ordinaire» signifie les Associés détenant à tout moment des Parts Sociales Ordinaires;

«Bénéfice Par CPEC» signifie le produit payé lors d'un Cas de Conversion à un détenteur de CPECs diminué de la valeur nominale des CPECs rachetés lors d'un Cas de Conversion, divisé par le nombre de CPECs - afin d'éviter tout confusion, le bénéfice allouable aux CPECs sera calculé après allocation de la Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B;

«Bénéfice par Part Sociale Ordinaire» signifie le produit payé pour des Parts Sociales Ordinaires diminué de la valeur nominale payée aux Associés Ordinaires, divisé par le nombre de Parts Sociales Ordinaires - afin d'éviter tout confusion, le bénéfice allouable aux Parts Sociales Ordinaires sera calculé après allocation de la Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B;

«Bourse» signifie toute bourse d'échange reconnue par une loi ayant transposé la Directive du Conseil sur les Services d'Investissement (No. 93/22, JO CE (No. L141) 27 (1993) et sur le Capital Minimum concernant les Entreprises d'Investissement et les Etablissement de Crédit (No. 93/6, JO CE (No. L 141) 1 (1993)) ainsi que la bourse de New-York et le NASDAQ;

«Contrôle» signifie la faculté, (i) seul ou avec une ou plusieurs filiales, de concert ou non avec d'autres, d'exercer ou d'amener à exercer plus de la moitié des droits de vote à l'assemblée des Associés d'une société ou (ii) la faculté de nommer plus de la moitié des gérants ou administrateurs d'une société ou (iii) d'exercer une influence décisive à l'égard du cadre général des activités d'une société;

«Convention» signifie la convention d'associés conclue, entre autres, par la Société et les Associés, le cas échéant.

«Cotation» signifie l'offre publique initiale de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales de la Société, tout ayant droit de la Société à titre universel, ou de toutes actions de toute Filiale de la Société (incluant les Sociétés Cibles) (en tout ou en partie) sur une Bourse;

«CPECs» signifie les certificats de capitaux préférentiels convertibles («convertible preferred equity certificates»), donnant chacun droit à leurs détenteurs, lors de la conversion, à une Part Sociale Ordinaire de la Société, et régis par leurs Modalités;

«Date de Clôture» signifie le 24 novembre 2005;

«Filiales» signifie les filiales de la Société à quelque moment que ce soit, étant, à la date des présentes, toutes les Sociétés à l'exception de la Société;

«Fonds» signifie WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP, une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America;

«FONDS WARBURG PINCUS» signifie tout fonds recommandé par WARBURG PINCUS LLC;

«Groupe» signifie toute personne morale, constituée en société ou non, faisant partie d'un groupe (groepsmaatschap-pijen) tel que défini à l'article 2:24b du Code Civil néerlandais;

«Investisseur» signifie le Fonds;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) auquel les banques commerciales à Luxembourg et aux Pays-Bas sont ouvertes au public;

«Modalités» signifie les modalités des CPECs;

«Parts Sociales de Catégorie B» signifie les Parts Sociales détenues par AK;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Actions détenues par tout autre Associé que AK;

«Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B» signifie la Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B Par Part Sociale x NB

où NB est le nombre de Parts Sociales de Catégorie B;

«Réserve de Bénéfices des Parts Sociales de Catégorie B Par Part Sociale» signifie $NB/NPSO \times [(BCPEC \times (NCPEC/NB)) + (BPSO \times (NPSO/NB))]$

où

NB est le nombre de Parts Sociales B;

NCPEC est le nombre de CPECs;

NPSO est le nombre de Parts Sociales Ordinaires;

BCPEC est le Bénéfice par CPEC; et

BPSO est le Bénéfice par Part Sociale Ordinaire.

«Sociétés Cibles» signifie PrimaCom NETHERLANDS HOLDING B.V., N.V. MULTIKABEL, QuickNet B.V., COMMUNIKABEL N.V. et NOORD-HOLLAND DIGITAAL B.V. et «Société Cible» signifie l'une d'entre elles;

«Société du Groupe» signifie toute personne morale, constituée en société ou non, faisant partie du Groupe;

«Tiers» signifie une personne n'étant pas Associé, n'incluant pas les personnes mentionnées dans les Cessions Autorisées mais comprenant les cessions soumises aux articles 10 (Changement de Contrôle-Offre Appropriée, Suivi) et 11 (Cession Forcée) des Statuts;

«Vente» signifie la vente de plus de 50% (i) des Parts Sociales et (ii) des CPECs;

Septième résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée prenant effet à ce jour:

Madame Isabelle Rosseneu, administrateur de sociétés, née le 27 février 1962 à Aalst (Belgique), avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, comme Gérant de la Société,

Monsieur Doeke Van der Molen, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (Belgique), avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, comme Gérant de la Société,

Madame Anne Coenen, administrateur de sociétés, née le 17 juin 1970 Ukkel (Belgique) avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, comme Gérant de la Société,

et de confirmer les mandats de Monsieur Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et Monsieur Paul Best, résidant à Almack House, 28 King Street St. James's, London SW1 6QW, comme Gérants de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour le surplus, l'associé unique décide que Monsieur Paul Best sera, pour les besoins des Statuts de la Société, à considérer comme Gérant Investisseur.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

En foi de quoi, le présent acte a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2005, vol. 912, fol. 61, case 12. – Reçu 20.825 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2005.

B. Moutrier.

(108809.3/272/1237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.